



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Valvoline™ ATF DEX/MERC

Code du produit : 866913

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Huile pour engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas
+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou
prendre contact avec le CSR local

SDS@valvoline.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

00-800-825-8654 / 001-859-202-3865, ou appeler
le SAMU en composant le +33 (0)1 45 42 59 59

Informations sur le produit

+31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre
contact avec le CSR local

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le
milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger : H412

Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Conseils de prudence	: P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	Prévention:	
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	Élimination:	
	P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient 1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol, 1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Conseil supplémentaire

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 90,00 - <= 100,00
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627-25-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 1,00 - < 2,50
1-(tert- dodécylthio)propane-2- ol	67124-09-8 266-582-5 01-2119953277-30-xxxx	Skin Sens.1; H317 Aquatic Acute1; H400	>= 0,50 - < 1,00



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

		Aquatic Chronic1; H410	
1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N-DICOCOALKYL DERIVS.	482-000-4 01-0000020142-86-xxxx	Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 0,25 - < 0,50
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	1218787-32-6 620-540-6 01-2119510877-33-xxxx	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic2; H411	>= 0,025 - < 0,10
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	95-38-5 202-414-9 01-2119777867-13-xxxx	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318 STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,025 - < 0,10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas d'inhalation	: En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Des premiers secours ne sont pas normalement nécessaires. Cependant, il est recommandé de nettoyer les zones exposées en les lavant avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact.
En cas d'ingestion	: Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	:	Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 0,46 mg/m3Toxicité à dose répétée
		Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Inhalation
		Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
		Valeur: 14 mg/m3Toxicité à dose répétée
		Utilisation finale: Travailleurs
		Voies d'exposition: Dermale
		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
		Valeur: 0,06 mg/kgToxicité à dose répétée

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol	:	Station de traitement des eaux usées
		Valeur: 0,27 mg/l
		Sédiment d'eau douce
		Valeur: 0,376 mg/kg
		Sédiment marin

		Sol
		Valeur: 0,0376 mg/kg

		Sol
		Valeur: 0,075 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Une ventilation générale devrait être suffisante pour des conditions normales d'utilisation. Toutefois, si les conditions de fonctionnement inhabituelles existent, fournir (échappement général et / ou local)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

une ventilation mécanique suffisante pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
Chaussures de sécurité

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: rouge
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point d'écoulement	: < -42 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 214 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 0,857 gcm ³ (15,6 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: env. 34 mm ² /s (40 °C)
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	: Donnée non disponible
-------------------	-------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : acides minéraux forts
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les Yeux
L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

Composants:

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Composants:

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.200 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Composants:

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): env. 1.265 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:

Résultat: Légère irritation passagère

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol:

Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Corrosif après 1 à 4 heures d'exposition

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Légère irritation passagère

Remarques: Probable étant donné les composants.

Remarques: Irritation ou lésion de l'œil peu probables.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:

Résultat: Légère irritation passagère

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Résultat: Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Type de Test: Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.:

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

DODECYL HYDROXYPROPYL SULFIDE:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames

Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique

Résultat: négatif



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

OLEYL HYDROXYETHYL IMIDAZOLINE:

Voies d'exposition: Ingestion

Organes cibles: Appareil gastro-intestinal, thymus

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

12.1 Toxicité

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,75 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,58 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour les algues	: EL50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 0,32 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

	Méthode: OCDE Ligne directrice 211 BPL: oui
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)	: 1
1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS. Évaluation Ecotoxicologique	
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,043 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0867 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0156 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: CE50: 0,0463 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)	: 1



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,163 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 10
Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique)	: 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301F
------------------	---

1,2-PROPANEDIOL, 3-AMINO, N,N,-DICOCO ALKYL DERIVS.

Biodégradabilité	: Résultat: Difficilement biodégradable.
------------------	---

2,2'-(C16-18 (evennumbered, C18 unsaturated) alkyl imino) diethanol

Biodégradabilité	: Inoculum: boue activée Concentration: 2,7 mg/l Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 63 % Lié à: Demande Chimique en Oxygène Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 301D
------------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **1 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1-(tert-dodécylthio)propane-2-ol

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **4,7 - 6,5**

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **8**

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Le récipient vide est dangereux.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

qui appauvrissent la couche d'ozone

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles : 4 bis, 84
(R-461-3, France)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Dans l'inventaire TSCA

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Informations internes : 000000098044

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)

IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)

ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)

CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)

DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)

logPow : coefficient de partage octanol-eau

N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Valvoline™ ATF DEX/MERC

Version: 4.0

Date de révision: 04.09.2020

Date d'impression: 28/09/2022

VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)

PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique

PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)

PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)

PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)

PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)

P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)

STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)

STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)

VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)

MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)

WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas

ADNR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)

CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)

CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)

DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).

ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)

REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

Phrase R Phrase de risque

Phrase S : Phrase de sécurité

WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne